



# HEBDO

## BPCE INTÈGRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE DANS SON ACCORD GEPP

Le groupe bancaire consacre un volet spécifique à l'intelligence artificielle dans son nouvel accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, tout en posant des garde-fous éthiques et sociaux. Décryptage.

Le groupe BPCE franchit une étape dans l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) générative au sein de ses activités bancaires. Dans son nouvel accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), signé le 17 juillet avec trois syndicats - CFDT, CFE-CGC et Unsa -, l'établissement financier consacre pour la première fois deux chapitres à ces nouvelles technologies.

Cette démarche témoigne de la volonté du secteur bancaire d'anticiper les transformations induites par l'IA, tout en tentant de préserver le dialogue social. "L'intégration de l'intelligence artificielle générative est l'un des enjeux majeurs du groupe", souligne l'accord, qui place "l'humain et le dialogue social au cœur de la démarche".

### Une stratégie d'intégration sélective

BPCE a défini cinq cas d'usage prioritaires pour déployer l'IA générative. L'assistant conversationnel sur les applications mobiles doit permettre de réduire la sollicitation des conseillers clientèle. Dans les activités commerciales, l'outil facilitera la préparation d'entretiens et la rédaction de comptes rendus. Les métiers du retail bénéficieront d'un accès simplifié aux bases de connaissances tandis que la lutte contre la fraude sera renforcée par l'optimisation des dispositifs de détection. Enfin, les services informatiques pourront s'appuyer sur l'IA pour la maintenance préventive.

L'objectif affiché est double : "créer de la valeur au service des collaborateurs et des clients" tout en améliorant "la qualité de vie au travail" en automatisant "certaines tâches standardisées et chronophages".

### Formation et esprit critique

Conscient des enjeux de transformation des métiers, BPCE mise sur la formation. Le groupe développe son Campus tech & digital autour de dix compétences stratégiques, dont l'IA et la data. Un "socle commun de formation sur l'IA générative" sera dispensé à l'ensemble des collaborateurs, avec pour ambition de "développer une culture positive" autour de cette technologie. "Ces formations permettent de sensibiliser les collaborateurs sur les opportunités et responsabilités de l'utilisation avancée de la data et sur les bonnes pratiques de l'usage de l'IA générative". De plus, les signataires s'engagent à ce que chaque salarié maîtrise "les outils et leviers IA à sa disposition pour exercer pleinement et efficacement son métier".

L'accord insiste toutefois sur la nécessité de maintenir un "esprit critique". Les salariés devront "conserver une analyse critique afin d'exploiter et analyser les résultats produits par l'intelligence artificielle générative", précise le texte.

## **Un cadre "éthique et responsable"**

Par ailleurs, les signataires s'accordent sur la nécessité de définir un "cadre éthique et responsable", notamment en se conformant à l'IA Act européen et aux "valeurs des entreprises du groupe". BPCE a d'ores et déjà mis en place des mesures pour analyser les modèles d'IA et se prémunir contre les biais algorithmiques et les failles de sécurité.

La dimension environnementale n'est pas oubliée. Le groupe s'engage à "privilégier les outils d'IA à faible empreinte carbone" dans une logique "éco-responsable".

## **Les leçons de l'affaire Moniteur**

Enfin, BPCE prévoit un dialogue social "pragmatique et évolutif". Chaque entreprise du groupe organisera des séances d'information et de consultation de son CSE, dans le but d'informer les IRP et de partager les projets de cas d'usage au fil des avancées de l'intégration de l'IA.

Cette approche fait écho aux déboires récents du groupe Moniteur. Le 15 juillet, deux filiales de cette entreprise ont été [condamnées par le tribunal judiciaire de Créteil](#) à suspendre l'utilisation de leurs outils d'IA, faute d'avoir respecté la procédure d'information-consultation des CSE.

Anne Bariet

## **Documents joints**

[Accord BPCE du 17 juillet 2025](#)

<https://www.actuel-rh.fr/>